DÉPARTEMENT DES YVELINES

Sous-Préfecture de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nº d'enregistrement de l'Association

497

(Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Sous-Préfecture).

La déclaration doit, dans le délai d'un mois, être rendue publique par les soins de l'association, au moyen de l'insertion au Journal Officiel, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication du siège social. (Décret du 16 août 1901, art. 1".)

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. (Loi du 1" juillet 1901, art. 5.)

A changements et modifica-, ainsi que les dates des recépissés de leur déclaration, sont mentionnés sur un registre tenu au siège de toute association déclarée et qui doit être côté par première et par dernière page et paraphé par le Sous-Préfet ou son délégué. (Décret du 16 août 1901, art. 6 et 31.)

Ce registre sera remis au déclarant dès réception d'un exemplaire du Journal Officiel contenant l'insertion susvisée.

Récépissé de Déclaration d'Association

(Loi du 1er Juillet 1901 - Art. 5)

A la date du 12 OCTOBRE 1968
Monsieur CATTIAUX Marcel
demeurant à CONFLANS_STE_HONORINE
rue Victor Hugo
a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination
de "ASSOCIATION DES HOMMES_GRENOUILLES
DE CONFLANS_STE_HONORINE"
et dont le siège social est fixé àCONFLANS_STE_HONORIN
rue Victor Hugo
Il a déposé à l'appui de cette déclaration :
1º Deux exemplaires des statuts de l'association;
2° Un registre folioté;

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité de l'association.

Saint-Germain-en-Laye, le I8 OCTOBRE 1968

Le Sous-Préfet, P. le Sous-Préfet Le Secretaire en Chef,



M. SCHNECK

INP LEVERUE - ST-GERMAIN